

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES FEMMES SUR LE POINT D'ACCOUCHER



Toute femme enceinte qui se présente pour accoucher dans un centre hospitalier du Québec peut être accompagnée de son conjoint, de sa conjointe ou d'une autre personne significative.

En date du 6 avril, seul l'Hôpital général juif de Montréal ne permet pas la présence d'une personne accompagnatrice, et ce, comme il y a plusieurs cas infectés par la COVID-19 dans cet établissement.